



Dynamiques et projets européens « risques naturels dans les Alpes »

Sandrine DESCOTES Région Rhône-Alpes

Journée du 23 octobre 2012, Bernin



Pourquoi?

- Partager les résultats du projet stratégique Alcotra RiskNat
- Faire un point sur les projets et les dynamiques partenariales à l'échelle des Alpes sur les risques naturels
- Echanger sur les enjeux et les perspectives européennes
(préparation 2014-2020)



Fonds structurels, les enjeux :

- **Rappel:** feder 2007-2013 sur thématique « gestion des risques » :
 - **PO** (RhAlpes), Axe 3 *priorité envnmt et prév des risques*, FA 13 *prévenir les risknat et tech* : **8 M€**
 - **PO IA**, Axe *gérer les risknat et le bois énergie* : **10 M€**
 - **Coopération territoriale:**
 - **Pg ALCOTRA** : budget 149 M€. Axe 2 obj 2 : *coordonner et améliorer l'efficacité des dispositifs de prev des risques et des interventions d'urgence* : **21.9 M€**;
 - **Pg France-Suisse:** budget : 55 M€. Axe 3 obj 3 : *dvlper une culture partagée du risque* : **1.7 M€(F)**;
 - **Pg Espace Alpin** : budget 97 M€, axe 3 : envnmt et prev des risques (32 M€), 2 sous-obj sur 3 relatifs aux risques ou CC/risques
 - **Interregionale:** 321M€. axe 2 : *env et prev risques*, sous obj 1 / 5 : *risques nat et techno (env 10%)*



Préparation 2014-2020, où en est-on ?

- Un contexte complexe : budget européen (et négos PAC), transfert de la gestion des fonds Etat > Régions, décentralisation et transfert de compétences
- Beaucoup d'incertitudes sur le cadrage des fonds : création d'une catégorie *Région en Transition* ?, contrat de partenariat Etats/UE, incertitudes sur la poursuite des programmes interrégionaux (spécificité française...)
- mais un calendrier d'élaboration contraint ...

Calendrier indicatif de préparation des programmes européens post 2013

ETAPES (en trimestres)	2012 T1	2012 T2	2012 T3	2012 T4	2013 T1	2013 T2	2013 T3	2013 T4	2014 T1
Calendrier communautaire indicatif									
Règlement financier									
Règlement général									
Règlements FEDER/FSE/FEADER									
Règlement FEAMP									
Cadre stratégique commun									
Calendrier national indicatif (sous réserve d'approbation des règlements selon le calendrier ci-dessus)									
Diagnostic territorial interne Etat									
Diagnostic partagé Etat/collectivités									
Elaboration du contrat de partenariat			V.1			V. Déf			
Elaboration des programmes									
Evaluations ex ante et environnementale									
Procédure d'adoption CP/programmes									
Démarrage des programmes 2014-2020									

* Nota : le contrat de partenariat et les programmes doivent faire l'objet d'un envoi simultané à la Commission européenne dans les trois mois suivant l'adoption du cadre stratégique commun



Préparation 2014-2020, où en est-on ?

- Des éléments de cadrage au niveau communautaire:
 - un cadre stratégique commun pour les fonds
 - 11 objectifs thématiques, obj 5 : *favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques*
 - concentration thématique (80% des fonds sur les obj 1, 2, 3, 4) il resterait alors 20% pour les obj 5, 6, et 7 (les autres relevant du FSE)



Des orientations qui se confirment

- Inscrire les Etats (et les territoires) dans les objectifs l'UE 2020, (++ avec crise budgétaire)
- Pour la gestion des risques :
 - l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ;
 - l'amélioration de l'information aux populations,
 - la mobilisation de méthodes nouvelles, intégrées - notion d'innovation au sens large de service, organisationnelle, ou sociale ;
 - l'intégration des compétences et la mutualisation des données ;
 - faire réfléchir les acteurs publics et privés sur un changement profond des pratiques en matière de gestion des risques. Il ressort également de ces axes d'actions la nécessité de mener des politiques publiques expérimentales dans ce domaine.



En région

- Co-construction d'un diagnostic territorial par l'Etat et la Région, consultation en cours jusqu'au 25 octobre : <http://www.europe-en-rhonealpes.eu/web/fr/90-la-concertation.php>
 - Contribuera à l'élaboration du contrat de partenariat entre l'Etat et la commission européenne
- Puis rédaction de chacun des PO (méthode amont pas encore calée, probablement des concertations / consultations, ...) pour l'identification des priorités et de la stratégie de chaque programme)
- Au plus tard, une consultation à la fin de la rédaction du PO (été 2013 si tout va bien et vite)



En conclusion ...

- Anticiper, contribuer, alimenter, infléchir ...l'Europe s'incarne dans les territoires
- Aller d'une logique de *projets financés par l'Europe* vers une logique de *projets constructeurs d'Europe*